

OPAH Sud Territoire : prolongation d'une année

Depuis juin 2019, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Sud Territoire accompagne les propriétaires occupants et bailleurs éligibles dans la rénovation de leur logement. Considérant le potentiel local restant et la forte demande sur la dernière année, les partenaires ont décidé de prolonger le dispositif jusqu'en juin 2023.

Mi-2022, après 3 années de fonctionnement, l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) du Sud Territoire a permis de rénover 120 logements dont 70 % de rénovation énergétique. Ce qui représente plus de 3 M€ de travaux soutenus notamment par l'ANAH, le Département et la Communauté de communes du Sud Territoire (CCST) à hauteur respectivement de 1,2 M€, 40 000 € et 165 000 €.

A noter le caractère particulièrement social de l'OPAH puisque ce sont principalement les ménages les plus modestes qui en sont bénéficiaires.

OPAH SUD TERRITOIRE

Pour les propriétaires
occupants et bailleurs
(sous conditions)

PROLONGATION JUSQU'EN JUIN 2023

URBAM CONSEIL = Guichet
unique pour un
accompagnement :

- sans engagement
- gratuit
- neutre

Ce bilan, plus qu'honorable compte tenu du contexte (COVID notamment), a été marqué par une forte augmentation des demandes sur la dernière année, en particulier sur la mesure « lutte contre la précarité énergétique », particulièrement d'actualité.

Un constat qui a conduit les élus à revaloriser les aides intercommunales sur cette mesure début 2022.

Aujourd'hui, sur proposition des élus locaux, les partenaires de l'OPAH - ANAH, Département et CCST - ont validé une prolongation du dispositif jusqu'en juin 2023.

Quel que soit votre projet, n'hésitez pas à prendre contact avec l'opérateur URBAM Conseil, missionné par la CCST, en la personne de Catherine SIMON (06 70 16 15

04 – territoiredebelfort@urbam.fr) : elle propose un conseil gratuit, neutre et sans engagement et accompagne les porteurs de projet dans le montage de leur dossier et dans la recherche de financements.



C O N T A C T

Maryse CHENUT, Directrice générale des services de la CCST
03 84 56 26 07 – maryse.chenut@cc-sud-territoire.com

www.cc-sud-territoire.fr